

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA



Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° 37-2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 8

Séance du 26 septembre 2019

Présents : 7

L'an deux mille dix-neuf le jeudi 26 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 13 septembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi. M. NOMIUS Jean-Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme BLANC Danielle, M. MEYSSONNIER Gérard, M. POUILLARD Pierre.

Absent non excusé : M. FAURE Jean Claude

Secrétaire de séance : Mme STEFANI Noëlle.

Objet : Augmentation temps travail en CDD pour Nathalie PARIS

Le Maire expose à l'assemblée présente que le contrat à durée déterminée de Nathalie BOISSEAU pour une durée moyenne hebdomadaire de travail de 6 heures doit être modifié du fait de la nouvelle organisation de la cantine scolaire suite à l'accueil des maternelles à la rentrée 2019. Il propose d'augmenter son temps de travail à 20 heures par semaine. Un nouvel avenant doit être rédigé.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la proposition de son Maire de renouveler l'avenant au contrat en CDD de Nathalie PARIS avec un temps de travail hebdomadaire à 20 h.
- Autorise son Maire à signer ledit avenant avec date d'effet au 01.10.2019.

Fait et délibéré, le 26 septembre 2019

Le Maire,

Rémi COSTORIER

A blue ink signature of Rémi Costorier is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LARDIER et VALENCA' and 'Hautes-Alpes' around a central emblem.